

GrandAngoulême a coordonné un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité avec 29 communes et 11 structures publiques. L'objectif est de répondre aux obligations réglementaires, mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle. À partir du 1er Janvier 2020, les 41 membres du groupement font 12% d'économies sur leurs compteurs «bleus» par rapport au tarif réglementé de vente.

Outre l'aspect financier, cette mutualisation est aussi l'occasion de consolider le virage en faveur de la transition énergétique sur le territoire : sur les 41 membres, 18 ont fait le choix d'alimenter un de leur bâtiment avec de l'électricité 100 % d'origine renouvelable.

En effet, EDF a été retenu pour le lot principal (2500 sites) et Enercoop sur le lot électricité verte (42 sites) qui représente 3,4% de la consommation du groupement.

Cela n'empêche pas Grand Angoulême et ses communes membres de continuer à travailler activement à la réduction des consommations d'énergie de leur patrimoine : le kilowattheure le moins cher est le kilowattheure qui n'est pas consommé !

Qu'est-ce qu'une offre d'électricité « verte » ?

Le terme « verte » désigne l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Une offre est dite « verte » si le fournisseur peut prouver qu'il a produit ou acheté autant d'électricité d'origine renouvelable que la consommation des clients de cette offre. C'est le système des garanties d'origine qui permet de le certifier.

Pourquoi avoir recours à une offre « verte » ?

// Pour communiquer et valoriser l'implication de l'agglomération et des communes dans la transition énergétique et pour apporter un début de réponse à l'engagement pris d'atteindre 40% d'énergie renouvelable (EnR) d'ici 2030 en matière d'énergies produites localement ;

// Pour participer au développement des EnR en France en poussant les producteurs d'énergie à faire émerger des projets pour répondre à la demande ;

// Pour montrer que les collectivités sont exemplaires sur le territoire du GrandAngoulême.

L'électricité qui alimente mon bâtiment est-elle à 100 % renouvelable ?

Il est physiquement impossible de déterminer la provenance de l'électricité livrée à un bâtiment donné. Mais pour chaque kWh consommé, le fournisseur injecte dans le réseau un kWh équivalent certifié renouvelable.

Quelles sont les différences entre les offres « vertes » ?

Différents fournisseurs proposent des offres d'électricité « verte » basées sur le dispositif des garanties d'origine. Cependant un fournisseur peut très bien acheter toute son électricité à des producteurs non renouvelable (par exemple en passant par l'ARENH, Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), et acheter des garanties d'origine pour justifier son offre « verte ». Ces garanties sont alors totalement déconnectées de l'électricité achetée par le fournisseur.

Les offres « vertes » peuvent être attractives en terme de communication cependant elles s'appuient majoritairement sur des moyens de production étrangers ou déjà amortis et ne favorisent pas le développement de projets de production d'énergie d'origine renouvelable.

À ce jour, un seul fournisseur en France, Enercoop, se démarque en :

// Achetant uniquement de l'électricité renouvelable, directement à des producteurs en France et en développant des coopératives locales dans une logique d'appropriation de la question énergétique ;

// Réinvestissant une part importante de ses bénéfices dans des nouveaux moyens de production renouvelables.



Qui est Enercoop ?

Enercoop est un fournisseur d'électricité créé sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Son objectif premier est d'assurer à tous l'accès à une énergie renouvelable en :

// Sensibilisant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

// Remettant les citoyens et les territoires au cœur du débat énergétique ;

// Proposant un prix juste pour les producteurs et les consommateurs ;

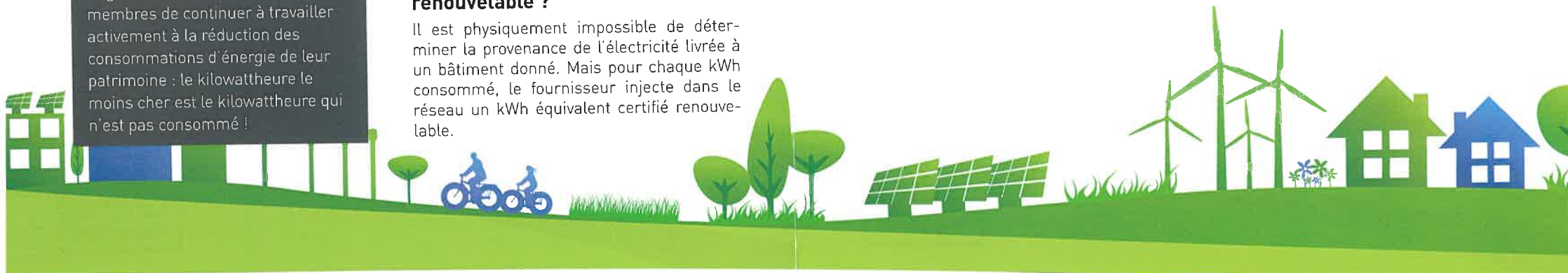
Son statut relève de l'Économie Sociale et Solidaire et implique ;

// Un fonctionnement démocratique : une personne = une voix ;

// Le multi sociétariat ;

// Un fonctionnement sans but lucratif ;

// La possibilité offerte à la collectivité d'être sociétaire de la coopérative.



Pourquoi avoir choisi ce fournisseur ?

Le groupement d'achat d'électricité initié par GrandAngoulême a choisi Enercoop car :

// Il s'approvisionne directement et exclusivement auprès de producteurs d'énergie renouvelable ;

// C'est un fournisseur qui met toute son énergie dans le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, qui font partie intégrante de ses statuts.

En choisissant Enercoop, le groupement de commande de GrandAngoulême souhaite favoriser le développement de projets renouvelables en France pour participer à la transition énergétique, inscrite dans le projet d'Agglomération.

Est-ce que l'électricité fournie par Enercoop coûte plus cher ?

Oui l'électricité fournie par Enercoop est environ 20% plus chère que l'électricité au tarif réglementé de vente. Mais le surcoût de l'électricité d'origine renouvelable est à mettre en perspective face aux 12% d'économies réalisées sur les compteurs bleus, anciennement au tarif réglementé de vente.

D'autre part, le prix de l'électricité renouvelable proposé par Enercoop est fixe et la parité réseau, (c'est-à-dire l'équilibre entre le prix marché de l'électricité et le coût de production par des énergies renouvelables) devrait être atteinte rapidement au regard des évolutions prévues du prix de l'électricité.

GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême CEDEX

Tél. 05 45 38 60 60
www.grandangouleme.fr

Groupement d'achat d'énergie
de GrandAngoulême



Mon bâtiment est alimenté en électricité «verte»

Pourquoi ? Comment ?

Groupement d'achat d'énergie
de GrandAngoulême

GrandAngoulême - Service communication - Visuels : Fotolia - juin 2020 / Ne pas jeter sur la voie publique.

